



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-03-2019-14

Date de convocation le 05/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Volants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 mars 2019

Le huit mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme POLHER Marie donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LAGUNEKIN GEA

Dans le cadre de leur formation DUT Gestion des entreprises et des administrations à l'IUT de Bayonne, deux étudiants de la commune M. LALANNE Mathieu et M. PEYRE Peio ont sollicité la commune pour avoir un financement.

Dans le cadre de leur projet SIMGEST (simulation et gestion), ils sont chargés de trouver des sources de financement. Le projet est décrite dans la fiche ci jointe.

La commune au vu de l'implication des deux jeunes dans la commune et de les encourager dans leur projet, décide de les accompagner dans leur projet et de leur verser une subvention de mille euros.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'association LAGUNEKIN-GEA d'un montant de mille euros

PRÉCISE que ces crédits seront prévus au budget

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/03/2019